

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASES 156 Subvention (85 000 euros) et convention avec l'association Autisme en Ile de France (15e) pour ses actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Autisme en Ile de France et de lui attribuer une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention annuelle d'un montant de 85 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Autisme en Ile de France (15e), simpa 20550, dossier 2019_08028, pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 85 000 euros sur le budget de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO